
Rapport annuel 2014

« Madame la Contrôleure générale... »

Lettres reçues

Des enjeux de l'encellulement individuel

« Madame, Monsieur,

« Par la présente, je me permets de venir vers vous car nous avons besoin de votre aide en urgence ici à la maison d'arrêt de G.

« En effet, nous avons été informés que les cellules allaient être doublées et ceci est impensable.

« La prison est neuve, les cellules sont donc aux normes européennes, soit 9 m² pour un détenu et aujourd'hui, ils veulent nous mettre à deux mais comme vous avez pu le constater lors de votre visite, les cellules sont vraiment trop petites pour deux !

« Aussi, vous avez pu remarquer que cette prison est calme, qu'il y a un respect avec le personnel pénitentiaire, que les bâtiments ne sont pas adaptés pour un plus grand effectif. Déjà, rien qu'en étant quatre-vingt-deux détenus, il y en a qui n'ont pas accès aux séances de musculation, idem pour la bibliothèque, pour le travail c'est pareil, en un an, il y a eu seulement une semaine de travail pour les ateliers.

« Depuis que nous avons intégré les nouveaux locaux, nous avons retrouvé une dignité humaine. Je trouve personnellement qu'en étant seul, cela permet de réfléchir sur soi-même, d'aller de l'avant, que ça évite le racket, les rapports de force et il faut que ça reste ainsi !

« De plus pour les personnes qui le désirent, il y a possibilité d'être en doublon mais cela reste au bon vouloir du détenu et surtout pas imposé.

« Pour avoir malheureusement connu d'autres maisons d'arrêt, je peux dire que la prison de G. est un exemple, les tensions entre détenus restent marginales et les surveillants sont à l'écoute. Ici, si tu appelles un surveillant, il vient rapidement, contrairement aux autres maisons d'arrêt. Maintenant, si l'on double l'effectif, je doute fortement que le personnel pénitentiaire soit à l'écoute avec cette surcharge de travail.

« Tous les jours dans les médias j'entends constamment parler de récidive, de réinsertion, de promiscuité. Moi, par exemple, je sais que ce qui m'a fait récidiver, c'est le fait d'avoir été comme un animal, à cinq par cellule, faire toujours attention aux autres même la nuit. Pour moi, cela a été un choc, surtout que j'étais artisan et père d'une famille nombreuse, les conditions de détention que l'on m'a fait vivre ont voué en moi une haine envers ce système pour lequel j'ai versé des impôts comme tout citoyen, et suite à une erreur dans ma vie, on m'a traité comme un rebus.

« A ce jour, dans ces nouveaux locaux, j'ai vraiment changé, j'ai plutôt le sentiment d'être puni parce que j'ai commis une faute et que l'on me donne à présent les moyens de me reconstruire.

« Aussi, je pense que le fait d'être seul pour certaines personnes les oblige à sortir de leur cellule afin de communiquer, qui autrement resteraient enfermées à manger des cachets.

« Je n'arrive pas à comprendre qu'ils veuillent absolument doubler les cellules alors que la loi dit qu'il faut 9 m² par détenu. Nous, nous sommes ici parce que l'on n'a pas respecté la loi, alors pourquoi l'Etat bafoue les lois de l'Europe au détriment de la vie humaine. En plus, cette méthode ne résout pas le problème de la surpopulation pénale, mais le déplace.

« J'espère sincèrement que vous allez pouvoir nous venir en aide avant qu'il ne soit trop tard, j'espère aussi que mon témoignage vous sera utile.

« Nous avons vraiment besoin de vous afin d'éviter que les cellules soient doublées.

« Dans l'attente nous vous remercions.

« Veuillez agréer... »

Démarches de réinsertion

« Madame,

« Actuellement incarcéré à M. je m'adresse à vous car je rencontre plusieurs difficultés dans cet établissement.

« (...) Depuis plus d'un an je mets tout en œuvre pour préparer mon aménagement de peine, j'essaie de tout faire pour ma réinsertion mais en vain alors j'ai demandé mon transfert à R. depuis plus de deux ans et j'ai pu enfin signer mon affectation le ... 2014 et depuis j'attends qu'on me déplace. Mon amie a écrit au directeur de M. pour qu'il prenne les dispositions nécessaires pour accélérer mon transfert pour que je puisse reprendre mes démarches pour ma réinsertion professionnelle. Aucune réponse de sa part ni une entrevue pour me dire une éventuelle date pour mon transfert.

« J'exécute ma peine sans causer de problèmes, je paie ma dette à la société en évitant tout incident. J'ai été condamné à être privé de liberté mais pas de mes droits.

« J'ai obtempéré depuis plus de cinq ans pour préparer et envisager ma vie à l'extérieur mais l'administration pénitentiaire fait tout pour me démotiver, elle devrait m'encourager, m'accompagner vers la sortie mais elle préfère me rabaisser. Je suis une personne qui ne pose pas de problèmes et j'ai un bon comportement. J'ai ravalé ma fierté, j'encaisse les humiliations en me taisant et en restant concentré sur mes projets à venir. Je vais de l'avant, c'est ce qui me permet de tenir.

« En ... 2013, j'anticipe seul ma préparation à ma sortie, j'ai trouvé un patron avec l'aide de mes proches donc je fais une demande de permission [de sortie] employeur puisque j'ai fait mes deux tiers de peine et que je suis conditionnable en ... 2014 sans que personne ne vienne me le signaler. La conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) rassemble les documents que je lui ai fournis (je lui mâche le travail) pour la commission d'application des peines (CAP) du ... 2013, réponse « rejet » car d'abord il faut sortir en permission sportive et puis on peut demander une permission employeur. La CPIP ne m'a rien dit sur la procédure à suivre. Je prends sur moi et je sors finalement en permission sportive le ... 2013. J'ai pu apprécier chaque instant de cette magnifique journée en liberté et puis plus rien pendant huit mois.

« Je demande pour la CAP du ... 2013 une permission employeur, « ajournée » car l'enquête employeur n'a pas été faite et pourtant ils ont tous les documents depuis [plusieurs mois]. Je prends encore sur moi, j'encaisse encore un refus. La CPIP a été mutée sans que je sache la suite pour mes démarches, mon dossier est mis de côté. Alors je prends l'initiative de redemander une permission employeur, une CPIP intérimaire a repris mon dossier en attendant l'arrivée d'une autre CPIP titulaire, permission nouvelle fois « ajournée » car l'enquête employeur n'a toujours pas été faite !

« Quand l'enquête revient en ... 2014, elle n'est pas convaincante du coup j'ai demandé à l'employeur d'abandonner car il fallait qu'il fournisse encore et encore des documents. L'administration savait très bien que cet employeur ne conviendrait pas et pourtant il était sérieux. Mais ils m'ont laissé espérer pendant six mois. J'attendais impatientement les décisions des CAP, elle n'a pas été capable de me dire clairement de chercher un autre emploi, elle m'a fait perdre mon temps et beaucoup d'énergie. J'ai eu parfois des idées noires qui ont traversé mon esprit. Plein de choses trottaient dans ma tête, je m'investis, mes proches s'investissent mais rien ne me réussit. Que faut-il que je fasse pour que ma situation évolue. J'ai pensé à faire une grève de la faim pour exprimer mon incompréhension mais je ne crois pas que ce soit la solution.

« Malgré tout ce qu'elle me fait subir émotionnellement et psychologiquement, je continue à me battre car je sais que la fin du calvaire est proche. C'est un véritable parcours du combattant et si on n'est pas fort mentalement on craque et on laisse tout tomber. Je me bats pour ma réinsertion et je livre un combat tous les jours pour tenir.

« (...) J'ai retrouvé un employeur, j'adresse le contrat à la nouvelle CPIP, au directeur et au juge d'application des peines. Donc je demande une permission employeur à la CAP de ... 2014, « ajournée » car il faut une enquête employeur ! Je me pose des questions comment peut-on proposer une sortie employeur sans que l'enquête soit faite, la CPIP aurait du d'abord s'occuper de l'enquête puis proposer mon dossier à la CAP. Je ne lui en veux pas, elle ne me connaissait pas et c'était déjà la troisième CPIP. Ensuite l'enquête a été ordonnée par le juge d'application des peines. Bref je vous épargne la lenteur et le manque de motivation de la CPIP qui a ralenti le dossier en envoyant un rapport au juge d'application des peines sans pièces justificatives pourtant données par l'employeur lors de l'entretien. Elle a tout fait pour décourager l'employeur pendant deux heures et demie en lui montrant ma fiche pénale et lui donnant les motifs de ma condamnation. Elle aurait pu prendre mon employeur comme un éventuel partenaire. On fait ce métier de conseillère car on croit à la réinsertion, si ce n'est pas le cas il faut penser à se réorienter !

« Je suis enfin sorti rencontrer mon employeur (...). Puis je suis sorti en permission familiale une seule journée. Puis j'ai demandé une autre permission de sortie familiale (...), « ajournée » car le juge ne comprenait pas pourquoi je demandais [à aller] chez ma mère et pas chez mon amie. Lorsque je suis sorti au mois de ... cela ne posait pas de problème que je sois chez ma mère. Le fait qu'il veuille s'immiscer encore plus dans ma vie privée cela m'a mis hors de moi. Donc j'en ai assez qu'il me fasse perdre mon temps. J'ai tout annulé, ma permission, mon aménagement de peine demandé en ... 2014. Je ne leur demanderai plus rien, plus de permissions, plus de salons [familiaux], plus de parloirs, plus d'UVF. Je pense que j'ai fait d'énormes efforts et je ne reçois rien en retour. Je demande juste qu'il respecte les lois et applique la loi. En fin de compte, j'attends tranquillement mon transfert ou j'attends tranquillement ma sortie sèche.

« Je suis dans une incompréhension totale. Je fais tout pour me réinsérer, je suis une personne dynamique, motivée, qui ne baisse jamais les bras. Mais on fait tout pour me décourager, me dissuader, rien n'est fait pour m'encourager mais plutôt pour m'enfoncer. Pourquoi ?

« J'ai trouvé et rencontré un employeur, j'ai un dossier solide, je me tiens à carreau, tous les matins depuis ... ans je travaille aux cantines et l'après-midi je fais mon sport... J'ai rencontré un expert psychiatre pour mon aménagement de peine. J'ai essayé de suivre la procédure mais je constate que la route est longue et semée d'embûches vers le chemin de la liberté.

« Pourquoi cette administration veut me garder à M. alors que mon affectation à R. a été accordée ? Qu'attend-elle pour me transférer ? Veut-elle tester ma résistance ? Elle joue avec mes nerfs, je suis une personne très patiente mais ma patience a des limites.

« (...) J'ai encore une nouvelle CPIP. Je refuse de recommencer à raconter mon parcours à une autre CPIP... Ma prise en charge a été bâclée par un manque de moyens humains, je n'ai pas à subir ce dysfonctionnement et pourtant ma préparation à ma sortie est en partie vouée à l'échec à cause de ces changements de CPIP. L'une dit blanc, l'autre dit noir et moi je peux dire quoi, rien car on m'écoute mais on ne m'entend pas. (...)

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez porter à mon témoignage et vous prie... »

« Doublement victime »

« Madame, Monsieur,

« (...) J'ai été agressé en promenade, ce qui m'a causé cinq fractures au visage. Le fait que j'ai été transféré à D. serait pour ma sécurité et préserver mon intégrité physique, or depuis quand la victime se retrouve à des kilomètres de chez elle, sans parloir, sans sortir en promenade, tout ça parce que je ne suis pas de la ville de D. et que je vais me faire frapper si je sors !? Et que l'agresseur lui est toujours à F. sans se soucier de rien, il ne galère pas, tout va bien, il est à côté de chez lui, il a des parloirs, il a tout. Dans ce cas là je vais agresser les gens au moins je serai tranquille, pas de transfert ni rien. Pour quoi c'est moi que l'on transfère ? Pourquoi c'est moi et ma famille qui galèrent ? Je ne comprends pas ! (...)

« Cela va faire trois mois que je suis en transit soi-disant (...). Je ne sors pas de cellule, je prends des cachets pour surmonter tout ça, ici je suis en danger bien plus qu'à F. C'est un SOS que je vous écris et non une lettre, faites le nécessaire s'il vous plaît, vous êtes mon dernier espoir, sinon il va falloir en arriver à des choses extrêmement graves, d'ailleurs c'est la seule solution, tant pis (...). Si je n'avais que six mois à faire je les ferais ici, je m'en fous, mais là j'ai peur de commettre l'irréparable tant bien pour moi ou pour les autres.

« (...) Je veux juste être transféré, ce n'est pas grand-chose.

« (...) Merci de l'attention portée à mon courrier même si ce dernier peut paraître confus car je suis moi-même dans la confusion ainsi que ma situation.

« Veuillez agréer... »

Mon fils hospitalisé

« Madame,

« Je connaissais déjà votre organisme lorsque j'ai lu l'article paru dans la revue de l'UNAFAM « Un autre regard ». Il est important de s'intéresser aux hôpitaux psychiatriques qui sont d'une certaine manière des lieux de privation de liberté. Mais effectivement ce ne seront pas (ou très rarement) les patients qui pourront vous contacter. Les familles par contre peuvent le faire, elles ne voient pas réellement les problèmes de leurs proches, mais elles sont capables de comprendre leurs difficultés, leurs angoisses. Elles ne peuvent pas avoir une impression générale, chaque cas étant particulier, mais elles ont de par leur fréquentation régulière du milieu hospitalier une certaine connaissance de la vie (souvent difficile) dans l'hôpital et des problèmes communs à beaucoup de patients. L'entourage est également conscient des difficultés des personnels (médecins et soignants), de leur volonté d'aider mais aussi, sans qu'on puisse toujours le leur reprocher, de leur impuissance dans beaucoup de cas. Impuissance qu'on préférerait parfois qu'ils ne dissimulent pas. Pour le moment en effet dans de nombreux cas on ne trouve pas de solutions. Les contacts d'autre part entre familles et médecins restent encore parfois difficiles et peu fréquents même si des progrès certains doivent être reconnus.

« Concernant mon fils, atteint depuis plus de vingt ans de schizophrénie (un type de schizophrénie parmi beaucoup d'autres), le problème reste l'opposition très prononcée depuis toujours au milieu médical et au traitement. Les soignants me disent qu'ils travaillent à faire évoluer les choses mais les résultats ne suivent pas.

« Depuis trois ans environ mon fils est suivi très régulièrement à l'hôpital de V., ceci je pense à la demande de la préfecture. En effet il avait, ayant entendu des « voix », agressé une personne dans la rue, heureusement sans trop de conséquences physiques pour celle-ci. Je ne prendrais par la défense de mon fils si l'agression avait été faite pour voler ou violenter cette personne, mais là aucun motif « compréhensible » n'expliquait cette agression. Mon fils avait « entendu » dans un moment de délire cette personne l'insulter. Ce phénomène

des voix se produit chez les schizophrènes et heureusement ne conduit pas toujours à des manifestations de violence.

« Lors du procès (il faut trouver un avocat et payer) il avait été reconnu malade et un suivi médical régulier était maintenu (était-ce une conséquence du jugement je n'en ai jamais eu vraiment confirmation).

« Désormais il doit donc se rendre régulièrement à l'hôpital pour prendre ses médicaments, s'il ne vient pas, on vient le chercher à son domicile et il est réintégré dans les services. Ceci est fréquent. Comme de plus il reste toujours opposé au suivi médical il est parfois mis à l'isolement parce qu'il fait preuve de violence.

« Il ne voit pas non plus l'utilité d'un traitement dont il ne constate pas l'efficacité. Au contraire il attribue ses problèmes (isolement, difficultés de mémorisation, fatigue...) au traitement. Il faut admettre que les traitements actuels ne donnent pas toujours de résultat dans certains cas de schizophrénie.

« Ainsi on est (et il est) dans une impasse.

« Refus d'un traitement, donc refus de se rendre à l'hôpital, d'où réintégration d'office (parfois mise à l'isolement) incomprise et vécue comme une atteinte à sa liberté.

« Cette succession est devenue un cycle hélas régulier. J'avais constaté au début des symptômes, il y a vingt ans environ (mon fils a aujourd'hui 45 ans) qu'après une hospitalisation il allait mieux, retrouvait du travail, mais on ne m'avait jamais alerté sur la nécessité d'un traitement régulier (sans doute encore léger à l'époque) qui l'aurait aidé. Ensuite les choses se sont aggravées.

« Ceci est plus un témoignage qu'une mise en cause de l'hôpital. La maladie est complexe, durable. Pour espérer quelques résultats il faudrait qu'aux seuls médicaments s'ajoutent un dialogue (difficile il est vrai), des tentatives pour occuper le malade et ne pas le laisser totalement désœuvré. Pourrait-il y avoir des solutions ? Avec certains malades il est vrai que c'est très difficile, mais si on pouvait travailler dans ce sens on éviterait également des frais car l'hospitalisation coûte très cher.

« J'aurais encore beaucoup de choses à dire, je peux si vous le souhaitez, développer ultérieurement certains points, aborder d'autres problèmes.

« Je vous prie... »